



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de l'Ordre judiciaire vaudois

Nouveau site internet pour les ventes et enchères des offices des poursuites et des faillites

Toutes les ventes mobilières et immobilières organisées par les offices des poursuites et des faillites du canton de Vaud sont publiées sur le site internet www.vd.ch/ventes-poursuites-faillites. Ce site, qui intéresse un très large public, a été modernisé et offre désormais de nombreuses nouvelles fonctionnalités.

Depuis 2006, les offices des poursuites et des faillites du canton de Vaud publient sur internet le catalogue de toutes leurs ventes (ventes aux enchères, appels d'offres et ventes liquidations). Afin de mieux valoriser ces ventes, l'Ordre judiciaire vaudois a procédé à une refonte du site, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information (DSI). La plateforme utilisée jusqu'alors ne répondait en effet plus aux besoins en termes de présentation, de fonctionnalités, d'ergonomie et de technologie.

Le nouveau site www.vd.ch/ventes-poursuites-faillites a été pensé pour faciliter l'accès à l'information et répondre aux attentes des internautes, notamment en matière de veille. La navigation s'effectue par cinq rubriques principales qui reflètent les catégories d'objets mis en vente (objets mobiliers divers; objets immobiliers; véhicules; bijoux, montres, monnaies et métaux précieux; titres, créances, papiers-valeurs et autres droits). Les objets sont désormais décrits en détail et illustrés. Un moteur de recherche et un système de filtre permettent d'effectuer des recherches ciblées par catégorie d'objet, par date de vente ou par région. Les modalités d'acquisition d'un bien selon le type de vente sont également précisées. Parmi les autres nouveautés, on relèvera encore la possibilité de s'abonner à des alertes e-mails et de « partager » un objet mis en vente sur les réseaux sociaux.

Les dix offices des poursuites et les quatre offices des faillites du canton de Vaud sont rattachés à l'Ordre judiciaire vaudois. Une des missions de ces offices consiste à procéder à la réalisation des biens saisis dans le cadre d'une procédure de poursuite ou des biens du failli dans le cadre de liquidation d'une faillite.

Secrétariat général de l'ordre judiciaire

Lausanne, le 27 avril 2016

Renseignements complémentaires: Liliane Beuggert, chargée de communication OJV, 021 316 15 14, liliane.beuggert@vd.ch